

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

### RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

#### 1.1 Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom du produit : Esprit de Noël 10%

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations conseillées : Bougie parfumante  
Utilisations déconseillées : Pas d'informations

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

JPSHOP EURL  
Le Chatel - Route de Provins  
77370 Nangis  
France  
09 52 00 10 60  
contact@jpshop.fr

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence ORFILA : 01 45 42 59 59 (7j/7, 24h/24)

### RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit est considéré comme un mélange. Classification selon les critères du règlement CE 1272/2008.

Sensibilisation cutanée, catégorie 1A H317

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :  
(CLP)



Mention d'avertissement (CLP) : Attention

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Contient	: Cinnamaldehyde, 1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadienyl)-2-buten-1-one, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tétraméthyl 2naphthyl)ethan-1-one, 3,7-Diméthyl octa-1,6-diene-3-yl acetate, 3,7-Diméthyl octa-1,6-diene-3-ol, 3-Méthyl-4-(2,6,6-triméthyl-2-cyclohexenyl)-3-buten-2-one, Coumarin, (R)-p-Mentha-1,8-diene, (E)-1-Méthoxy-4-(1-propényl)-benzène, 2-méthoxy-4-prop-2-énylphénol, cis-3,7-Diméthyl-2,6-octadien-1-ol, 3,7-Diméthyl-2,6-octadienal, 3,7-Diméthyl-6-octen-1-ol, (E)-1-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexenyl)but-2-en-1-one
Mentions de danger (CLP)	: H317 - Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence (CLP)	: P102 - Tenir hors de portée des enfants. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

### 2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB  $\geq 0,1$  % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878

Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Nom	Identificateur	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008
1,3,4,6,7,8-hexahydro-4,6,6,7,8,8-hexaméthylindéno[5,6-c]pyrane; galaxolide; (HHCB)	N° CAS: 1222-05-5 N° CE: 214-946-9 N° Index: 603-212-00-7 N° REACH: 01- 211948822729	1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
1-(1,2,3,4,5,6,7,8-Octahydro-2,3,8,8-tetramethyl 2naphthyl)ethan-1-one	N° CAS: 54464-57-2 N° CE: 259-174-3 N° REACH: 01- 211948998904	0,5	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 1, H410
3,7-Dimethyl octa-1,6-diene-3-yl acetate	N° CAS: 115-95-7 N° CE: 204-116-4	0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
3,7-Dimethyl octa-1,6-diene-3-ol	N° CAS: 78-70-6 N° CE: 201-134-4 N° REACH: 01- 211947401642	0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
3-Methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexenyl)-3-buten 2one	N° CAS: 127-51-5 N° CE: 204-846-3	0,5	Skin Irrit. 2, H315 Aquatic Chronic 2, H411 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
Coumarin	N° CAS: 91-64-5 N° CE: 202-086-7 N° REACH: 01- 211994375626	0,5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 (ATE=500 mg/kg de poids corporel) Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 3, H412
Cinnamaldehyde	N° CAS: 104-55-2 N° CE: 203-213-9 N° REACH: 01- 211993524245	0,5	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 3, H412
(R)-p-Mentha-1,8-diene	N° CAS: 5989-27-5 N° CE: 227-813-5 N° REACH: 01- 211952922347	0,1	Flam. Liq. 3, H226 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-o	N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° Index: 603-241-00-5	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317
(E)-1-Methoxy-4-(1-propenyl)-benzene	N° CAS: 4180-23-8 N° CE: 224-052-0 N° REACH: 01- 211997909722	0,1	Aquatic Chronic 3, H412 Skin Sens. 1B, H317
2-methoxy-4-prop-2-enylphenol	N° CAS: 97-53-0 N° CE: 202-589-1	0,1	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
cis-3,7-Dimethyl-2,6-octadiène-1-ol	N° CAS: 106-25-2 N° CE: 203-378-7	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
3,7-Dimethyl-2,6-octadienal	N° CAS: 5392-40-5 N° CE: 226-394-6 N° REACH: 01- 211946282923	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
3,7-Dimethyl-6-octène-1-ol	N° CAS: 106-22-9 N° CE: 203-375-0	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1B, H317
(3R-(3a,3ab,7b,8aa))-2,3,4,7,8,8a-Hexahydro 3,6,8,8tetraméthyl-1H-3a,7-methanoazulène	N° CAS: 469-61-4 N° CE: 207-418-4	0,1	Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
(E)-1-(2,6,6-triméthyl-1-cyclohexenyl)but-2-en-1-one	N° CAS: 23726-91-2 N° CE: 245-842-1 N° REACH: 01-212009443355	0,1	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Aquatic Chronic 2, H411
1-(2,6,6-Triméthyl-1,3-cyclohexadienyl)-2-buten-1-one	N° CAS: 23696-85-7 N° CE: 245-833-2 N° REACH: 01-212010579849	0,01	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Chronic 2, H411

## RUBRIQUE 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
- Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

- Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Irritation. Peut provoquer une allergie cutanée.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

## RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Récupérer le maximum de produit et le stocker dans des récipients hermétiques.

Assurer une aération suffisante.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet à l'égout, ne pas laisser s'écouler les résidus de cire dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le maximum de produit et le stocker dans des récipients hermétiques.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Maintenir les lieux propres et ordonnés. Se laver les mains après utilisation, ne pas manger boire et fumer durant l'utilisation.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

---

Température de stockage minimale conseillée : 5°C

Température de stockage maximale conseillée : 35°C

Condition de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes et acides forts

Matières incompatibles : Source d'inflammation. Rayons directs du soleil.

Durée de stockage maximale : 12 mois.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

---

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

---

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

---

Equipements de protection individuelle : Eviter toute exposition inutile.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

---

État physique : solide

Couleur : Blanchâtre

Odeur : Caractéristique

Point de fusion/point de congélation : 50°C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : aucune donnée disponible

Inflammabilité : aucune donnée disponible

Point d'éclair : 200°C

Température d'auto-inflammation : aucune donnée disponible

pH : aucune donnée disponible

Viscosité cinématique : aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Solubilité : non soluble

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

## RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé

Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé

Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

3,7-Dimethyl octa-1,6-diene-3-ol (78-70-6)	
DL50 orale	2790 mg/kg

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Coumarin (91-64-5)	
DL50 orale	500 mg/kg
Cinnamaldehyde (104-55-2)	
DL50 orale	2200 mg/kg
géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-2,6-diène-1-ol (106-24-1)	
DL50 orale	3600 mg/kg
(E)-1-Methoxy-4-(1-propenyl)-benzene (4180-23-8)	
DL50 orale	3000 mg/kg
2-methoxy-4-prop-2-enylphenol (97-53-0)	
DL50 orale	2300 mg/kg
cis-3,7-Dimethyl-2,6-octadien-1-ol (106-25-2)	
DL50 orale	4500 mg/kg
3,7-Dimethyl-2,6-octadienal (5392-40-5)	
DL50 voie cutanée	2250 mg/kg
3,7-Dimethyl-6-octen-1-ol (106-22-9)	
DL50 voie cutanée	2650 mg/kg
DL50 voie orale	3450 mg/kg
1-(2,6,6-Trimethyl-1,3-cyclohexadienyl)-2-buten-1-one (23696-85-7)	
DL50 voie cutanée	2900 mg/kg
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1-cyclohexenyl)but-2-en-1-one (23726-91-2)	
DL50 voie orale	2920 mg/kg

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

### 11.2. Effets interactifs (pour les mélanges)

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 11.3. Autres informations

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

---

Ecologie - général : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Non rapidement dégradable

### 12.2. Persistance et dégradabilité

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6 Autres effets néfastes

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.7. Classe de pollution des eaux

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

---

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

## RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

---

Non réglementé

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

---

Non réglementé

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

---

Non réglementé

### 14.4. Groupe d'emballage

---

Non réglementé

### 14.5. Dangers pour l'environnement

---

Non réglementé

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

---

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

---

Non réglementé

## RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

---

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance listée dans la liste des substances appauvrissant la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances appauvrissant la couche d'ozone)

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement REACH (CE) No. 1907/2006 et à son annexe II Règlement (CE) No. 2020/878  
Date d'émission : 07/07/2023 Date de révision : 07/07/2023 Version : 1.0

## Esprit de Noël 10%

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

---

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 16 : Autres informations

- Classement du mélange selon CLP déterminé en fonction des données relatives aux composants du mélange.
- En raison de la forme solide du produit, de son insolubilité et sa faible dégradabilité, les risques d'écoulements accidentels et d'ingestion sont considérés comme inexistantes.
- En raison de la forme solide du produit fini, de la faible durée d'exposition et du manque de données sur le mélange, les catégories de danger suivantes ne sont pas prises en compte pour le classement du mélange selon CLP : Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3 / Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4.